

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2021

À l'ouverture de la séance, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne KIEFFER, première adjointe, sont :

présents : Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Cathy KURTZEMANN, Didier PEREIRA, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF, Yannick MEAL, Karine BODEZ, Sandrine HEITZMANN, Siegrid LESBAUPIN, Florian GROSSON, Baptiste DESSAINT

absences excusées : Eric SCHWEIN, Claude BRENDER, Laurianne GROSS, Jacky WASSMER

absence non excusée :

procuration : Claude BRENDER à Marie-Jeanne KIEFFER, Laurianne GROSS à Karine BODEZ, Jacky WASSMER à Didier PEREIRA

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, coordinatrice des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2021
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
3. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – ADDITIF N° 2
4. SM DU SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON – AVENANT N° 3 – CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'URBANISME
5. PÉRISOLAIRE – AVENANT N° 2 – CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
6. DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION
7. PERSONNEL COMMUNAL – RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS
8. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
9. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

SOMMAIRE



1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2021.....	48
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	48
3. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – ADDITIF N° 2	49
4. SM DU SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON – AVENANT N° 3 – CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D’INSTRUCTION DES DEMANDES D’AUTORISATIONS EN MATIÈRE D’URBANISME	49
5. PÉRISOLAIRE – AVENANT N° 2 – CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC	50
6. DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION.....	51
7. PERSONNEL COMMUNAL – RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS.....	51
8. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX.....	51
9. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES.....	51
A. PROCHAINE SÉANCE.....	51

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2021

Le compte-rendu de la séance du 8 juillet 2021 n’appelle aucune observation et est approuvé à l’unanimité.

2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la première adjointe rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020 et 15 septembre 2020 (CGCT article L.2122-22) :

numéro	objet	date	page
DEL 32/2021	Mise à disposition club house pétanque – Pierre Maurer	09.07.21	84
DEL 33/2021	MAPA : construction d’un bâtiment modulaire périscolaire - avenant 1 (entreprise Cougnaud Construction)	15.07.21	85
DEL 34/2021	MAPA : piste de quilles – avenant 2 au lot n° 1 – gros-œuvre - VRD (entreprise Metzger BTP)	15.07.21	86
DEL 35/2021	MAPA : piste de quilles – avenant 3 au lot n° 1 – gros-œuvre - VRD (entreprise Metzger BTP)	15.07.21	87
DEL 36/2021	MAPA : piste de quilles – avenant 1 au lot n° 6 – plâtrerie, isolation, faux plafond (entreprise SOMEGYPS)	15.07.21	88
DEL 37/2021	Mise à disposition club house football – Benjamin Houdaer	20.07.21	93
DEL 38/2021	Mise à disposition club house football – Laetitia Kastler	20.07.21	94
DEL 39/2021	Mise à disposition chalet amis du Muhlbach – Jean-Marie Fohrer	20.07.21	95
DEL 40/2021	MAPA : mission d’étude de faisabilité comparative confiée à l’ADAUHR portant sur un éventuel transfert de la médiathèque	26.07.21	96

DEL 41/2021	Mise à disposition logement communal – Marie-Paule Gmeinder	26.07.21	97
DEL 42/2021	Mise à disposition salle des fêtes – Marie-Paule Gmeinder	26.07.21	98
DEL 43/2021	Mise à disposition chalet des étangs – Jean Ferracioli	03.08.21	99
DEL 44/2021	Mise à disposition chalet des étangs – Aurélia Neff	11.08.21	100
DEL 45/2021	Mise à disposition club house pétanque – Richard Klarzynski	11.08.21	101
DEL 46/2021	Mise à disposition club house pétanque – Sogim Sàrl	12.08.21	102
DEL 47/2021	Mise à disposition salle des fêtes - ADSB	17.08.21	103
DEL 48/2021	Mise à disposition club house football – Laurent Schumacher	18.08.21	104
DEL 49/2021	Mise à disposition salle des fêtes – Laurent Gennerat	20.08.21	105
DEL 50/2021	Mise à disposition chalet des étangs – Pierre Friedrich	20.08.21	106
DEL 51/2021	Mise à disposition chalet des étangs – Rotary club Ensisheim	24.08.21	107
DEL 52/2021	Location logement 33 rue de la Libération – Mme Laura SCHYRR et M. Luke LEDUC	26.08.21	108
DEL 53/2021	Mise à disposition club house pétanque – Gymnastique volontaire	30.08.21	109
DEL 54/2021	Mise à disposition local 37 rue de la Libération - EPF	31.08.21	110
DEL 55/2021	Mise à disposition club house pétanque – Loan Held	01.09.21	111

Le conseil municipal en prend acte.

3. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – ADDITIF N° 2

En additif aux délibérations du 26 mai 2020 et 15 septembre 2020, le conseil municipal décide à l'unanimité :

☞ **de compléter** les délégations au maire selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales de la compétence suivante :

7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

☞ **d'autoriser** la subdélégation aux adjoints pour la délégation accordée.

4. SM DU SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON – AVENANT N° 3 – CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'URBANISME

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2015 autorisant le maire à signer la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme ;

Madame Marie-Jeanne KIEFFER informe les élus du conseil municipal de la mise en place de l'avenant n° 3 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme et des certificats d'urbanisme. Cet avenant résulte d'une délibération du conseil syndical du syndicat mixte du SCOT en date du 10/06/2021 qui a modifié la période de facturation et le mode de calcul.

Désormais, l'appel de fonds sera adressé aux communes adhérentes au 1^{er} trimestre de l'exercice en cours pour l'exercice N (et non plus au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent pour l'exercice N+1).

De plus, le coût de la prestation sera calculé selon le chiffre issu de la population légale en vigueur (population totale) établie au 1^{er} janvier de chaque année et non plus sur la base du dernier recensement général de la population.

Enfin, la mention indiquant que le montant de la prestation inclut le mois de signature de la convention est supprimée puisque la signature de la convention peut intervenir plusieurs mois avant la date effective d'entrée en vigueur de la convention et du commencement de la prestation.

Les caractéristiques de l'avenant n° 3 sont présentées ci-dessous.

L'article 9 de la convention de transfert intitulé « Conditions financières » est modifié comme suit :

La prestation de service réalisée par le syndicat donnera lieu, annuellement, à une contribution de la commune au fonctionnement du service.

Le coût de cette prestation est fixé forfaitairement à 4.50€/habitant, selon le chiffre issu de la population légale en vigueur (population totale).

L'appel de fonds sera réalisé au cours du premier trimestre de l'exercice en cours, pendant toute la durée de la convention.

Le montant de la prestation sera divisé par 12 et multiplié par le nombre de mois durant lequel le syndicat aura réalisé sa prestation de service au cours de l'exercice.

En outre, un droit d'entrée des communes est établi en fonction des tranches de populations suivantes :

- de 1 à 500 habitants : 250 €
- de 501 à 1000 habitants : 400 €
- de 1 001 à 1 500 habitants : 700 €
- de 1 501 à 2 000 habitants : 1400 €
- de 2 001 à 5 000 habitants : 2100 €
- de 5 001 à 10 000 habitants : 3000 €
- plus de 10 001 habitants : 5000 €

La commune s'en acquittera dans un délai d'un mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la convention initiale.

L'avenant entrera en vigueur à la date de sa signature. La durée de la convention initiale et les autres articles de la convention restent inchangés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

☞ **d'approuver** l'avenant n° 3 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la commune de Fessenheim et le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;

☞ **d'autoriser** le maire à signer ledit avenant et tout autre acte utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

5. PÉRISOLAIRE – AVENANT N° 2 – CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Mme Ghislaine BERINGER informe les membres que le périscolaire modulaire est en service depuis le 2 septembre 2021, jour de la rentrée des classes.

Un avenant modifiant la convention de concession de service public signée le 12 juillet 2018 doit donc être pris.

Cet avenant résulte de l'accroissement du nombre de places et de la création d'un créneau d'accueil du matin.

Il modifie les articles 1. « Objet de la convention », 2.2 « Horaires », 3.1 « Mise à disposition des locaux » et 4.3.1 « Modalités de règlement ».

La nouvelle participation financière prévisionnelle sur la période 2021/2022 est estimée à :

	Participation financière du concédant
2021-2022	257 750 €

L'avenant représentant une augmentation supérieure à 5% du contrat initial, les membres de la commission de délégation de service public ont été convoqués le 19 août 2021 en référence à l'article 5.2 de la convention. Ils ont émis un avis favorable à l'augmentation proposée par le délégataire.

Sur proposition de Ghislaine BERINGER, le conseil municipal décide à l'unanimité :

☞ **d'approuver** l'avenant n° 2 à la convention de concession de service public entre la commune de Fessenheim et la fédération des foyers clubs d'Alsace ;

☞ **d'autoriser** M. le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Point reporté.

7. PERSONNEL COMMUNAL – RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS

Par délibération du 10 juin 2021, le conseil municipal avait fixé la rémunération des apprentis telle que prévue à l'article D. 6222-26 du Code du travail.

Toutefois, depuis le 27 avril 2020, les employeurs publics ont la possibilité d'appliquer une majoration à la rémunération de leurs apprentis de 10 ou 20 points (article 4 du décret n° 2020-478 du 24 avril 2020).

Sur proposition de M. Bruno NAEGELIN, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, avec effet au 1^{er} septembre 2021 :

☞ **d'appliquer** une majoration à la rémunération des apprentis de 20 points.

8. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Néant.

9. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. PROCHAINE SÉANCE

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 7 octobre 2021 à 19 heures.

Autres évènements :

- prochains conseils municipaux : 04 novembre 2021 et 02 décembre 2021 ;
- don du sang le jeudi 16 septembre à la salle des fêtes ;
- journées du patrimoine les 18 et 19 septembre à l'espace muséographique Victor Schœlcher, son œuvre ;
- journée nationale du commerce de proximité le 9 octobre ;
- marche pédestre organisée par l'entente pédestre de Fessenheim le dimanche 17 octobre ;
- marché de Noël des 20 et 21 novembre au square Gaston Monnerville ;
- collecte de la banque alimentaire les 26 et 27 novembre au Super U.

ANCEL Lilly	BERINGER Ghislaine	BODEZ Karine
BRENDER Claude ABSENT	DESSAINT Baptiste	GROSS Laurianne ABSENTE
GROSSON Florian	HEITZMANN Sandrine	KIEFFER Marie-Jeanne
KURTZEMANN Catherine	LESBAUPIN Siegrid	MEAL Yannick
NAEGELIN Bruno	PEREIRA Didier	PIERSON-BEN YEKHLEF Nadia
SCHWEIN Éric ABSENT	SIGRIST Etienne	TRETZ Jean-Yves
WASSMER Jacky ABSENT		